

Consultation sur le projet de Plan de développement durable du Québec

Mémoire présenté par le
Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne

lors de la consultation publique tenue
le 22 février 2005 à Carleton

1. Le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne

Le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne (CDDFG) a été mis sur pied en 2003, à l'initiative de plusieurs membres du département de technologie forestière du Cégep de la Gaspésie et des Îles et grâce à la participation financière de ce dernier ainsi que de celle du partenaire principal, Développement Économique Canada.

Le CDDFG vise à acquérir et transférer efficacement les connaissances liées à la forêt, qui couvre 95 % du territoire et qui occupe une place prédominante dans le portrait socio-économique de la région. En participant aux actions menées reliées à la forêt, le CDDFG vise à contribuer au développement économique de la région Gaspésie-les-Îles, dans une perspective de développement durable.

Actuellement, le CDDFG emploie cinq personnes, incluant une agente de bureau, trois ingénieurs forestiers et un biologiste de niveau doctorat et maîtrise. Il est également constitué de plus d'une quarantaine de membres provenant des différents domaines liés à la forêt qui participent à son fonctionnement par l'intermédiaire du conseil d'administration qu'ils élisent.

2. Intérêt du CDDFG pour le développement durable

Le développement durable constitue la pierre angulaire de tous les mandats du CDDFG. Ci-dessous sont résumées les principales réalisations du CDDFG en matière de développement durable :

- Rédaction et publication du *Bilan forestier régional basé sur les connaissances* : Ce document constitue une revue des connaissances disponibles sur la forêt régionale selon 11 thèmes et propose des orientations régionales en se basant sur les constats effectués lors des revues de littérature ainsi que sur l'avis des intervenants régionaux du milieu forestier.

Les 11 thèmes développés sont :

- Forêt et aspects socio-économiques
 - Historique et évolution
 - Dynamique
 - Biodiversité
 - Aménagement forestier et sylviculture
 - Qualité de l'eau
 - Faune
 - Récréation en milieu forestier
 - Produits forestiers non ligneux
 - Utilisation et transformation de la matière ligneuse
 - Fonctionnement de la recherche forestière en Gaspésie
- Organisation du *Colloque sur la gestion du savoir forestier* : Cet événement visait à présenter le document précédent et à mettre en perspective chacun des 11 thèmes dans un contexte plus général. Lors d'une journée sous forme d'ateliers, environ 110 intervenants régionaux ont également discuté et entériné les propositions d'orientations régionales proposées dans le document précédent.

- Rédaction et publication des *Actes du Colloque sur la gestion du savoir forestier* : Ce document résume les activités tenues lors du Colloque et reprend en détails les discussions menées lors des ateliers ainsi que les orientations régionales retenues pour chacun des 11 thèmes mentionnés précédemment.
- Initiation d'un *Comité de réflexion sur le développement durable des produits forestiers non ligneux* (PFNL). Un des mandats de ce comité vise à valider une stratégie de développement régionale structurée des PFNL qui est en cours de réalisation par le CDDFG.
- Réflexion sur la pertinence de créer un *Noyau de recherche forestière régionale* visant à réunir et à favoriser les échanges entre les personnes qui oeuvrent dans la recherche forestière en Gaspésie et aux Îles. Le CDDFG a organisé une première rencontre exploratoire.
- *Collaboration à plusieurs projets de recherche* portant notamment sur les champignons forestiers, l'agroforesterie, l'écologie d'espèces rares, les insectes nuisibles.
- Organisation d'*Ateliers de discussion sur le rapport de la « Commission Coulombe »*, ouverts au public, afin de présenter les principales recommandations du rapport de cette commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, et de recueillir les préoccupations régionales sur les implications de ce document.

3. Opinion sur la démarche proposée dans le document de consultation

La démarche proposée dans le document de consultation s'appuie sur des constats indéniables. Le développement durable constitue une démarche indissociable d'une vision de développement à long terme. Elle nécessite cependant des changements majeurs à tous les niveaux de la société.

- Il est premièrement indispensable que le gouvernement soit le principal acteur de ces changements afin d'envoyer un message clair et crédible à la population. Les engagements du gouvernement proposés dans le document de consultation sont donc tout à fait louables et difficilement contestables.
- La mise en place d'un cadre législatif apparaît également indispensable afin de fixer les règles et donner du poids à la démarche proposée dans le document de consultation. La encore, cet aspect est difficilement contestable à cette étape du processus.
- La mise en place prévue « *d'un mécanisme rigoureux d'évaluation des résultats et de reddition de comptes* » viendra mesurer la portée réelle de ce plan lorsqu'il sera mis en application. L'objectivité de l'évaluation est donc primordiale pour assurer sa crédibilité auprès du public. La création d'un poste de commissaire au développement durable qui relèvera du Vérificateur général apparaît donc pertinente.
- La stratégie générale proposée dans le document de consultation s'articule autour de trois enjeux :

- **la connaissance préalable aux actions** : le CDDFG approuve la mise de l'avant de ce point puisque l'acquisition et le transfert de connaissance constituent la base de l'innovation et du développement des secteurs d'activité et des régions. Cependant, un financement approprié doit y être associé puisque ce type d'activité doit se planifier sur le moyen terme. Dans le domaine forestier par exemple, le système actuel ne permet pas d'acquérir les connaissances nécessaires à une gestion durable des forêts québécoises, comme l'a fait ressortir dernièrement le rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.
 - **des actions concertées responsables** : la mise en place de « *mesures innovatrices qui favoriseront la prospérité économique et l'équilibre démographique* », proposées dans le document de consultation sont encore une fois difficilement contestable, surtout dans le contexte de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
 - **un engagement personnel et communautaire** : cet élément est indispensable au succès de la démarche de développement durable. Les organismes régionaux occupent une place primordiale dans la démarche puisqu'ils constituent des interlocuteurs privilégiés entre la population et les instances gouvernementales. Ils devraient donc être impliqués dans la démarche et supportés dans leurs actions.
-
- Les trois enjeux cités précédemment sont étroitement liés à la disponibilité de fonds, afin notamment d'assurer le fonctionnement et les activités des organismes régionaux existants qui oeuvrent dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Dans le document de consultation, la création d'un **fonds vert** prévoit de répondre partiellement à ce besoin puisqu'elle semble destinée, entre autres, à « *octroyer une aide financière à des organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement* ».
 - Cependant, l'enveloppe disponible devrait au minimum égaler les fonds qui étaient disponibles avant la suppression ou la suspension récente de programmes du gouvernement du Québec (ex : Fonds d'Action Québécois pour le Développement Durable, Programme d'Aide à la Recherche et au Développement en Environnement).
 - De plus, la distribution de ces fonds devrait se faire selon les priorités identifiées dans un plan d'action pour le développement durable afin d'en maximiser les retombées. Le dédoublement de projets et le saupoudrage de subventions nuisent à l'avancement des connaissances et à l'engagement communautaire.

4. Opinion sur les principes et mesures définies dans l'avant-projet de loi

Aucun commentaire sur ce point.

5. Actions que le CDDFG serait prêt à mener

De par son mandat, le CDDFG participe activement au développement durable de la forêt dans le contexte régional de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Il a d'ailleurs engagé depuis plus d'un an un processus de structuration du développement durable forestier régional dont les étapes sont

similaires à celles du *Plan d'action québécois sur la diversité biologique* élaboré par le Ministère de l'environnement du Québec, soit :

- l'identification d'orientations (d'objectifs)
- l'identification d'actions qui permettront de répondre à ces orientations
- l'identification d'indicateurs de performance permettant de mesurer la progression du travail accompli dans chacune des actions
- l'identification de responsables pour chacune de ces actions et des indicateurs correspondants

La première étape a été complétée lors du Colloque régional (*Colloque sur la gestion du savoir forestier*) pour chacun des 11 thèmes mentionnés dans la partie 1 de ce document. La deuxième étape est en cours d'élaboration et s'appliquera également à chacun de ces 11 thèmes. Au cours des prochains mois, le CDDFG prévoit compléter les deux suivantes en étroite collaboration avec les intervenants régionaux.

Dans le cadre de son mandat, le CDDFG organisera également des *Activités de transfert de connaissances* (ex : ateliers, conférences publiques ou spécialisées) afin de transmettre efficacement l'information pertinente reliée au développement durable de la forêt de la Gaspésie et des Îles. Il prévoit également établir des liens et des ententes avec des équipes de recherche existantes à l'extérieur de la région afin de s'insérer dans le réseau provincial et national de recherche forestière.

D'après les éléments mentionnés dans le document de consultation, la démarche suivie par le CDDFG répond aux enjeux identifiés dans le plan de développement durable du Québec (besoin de connaissances, mise en œuvre d'actions concertées, besoin d'un engagement communautaire). Le CDDFG serait donc prêt à participer activement au développement durable du secteur forestier gaspésien en joignant les efforts de structuration qui seront mis en œuvre au cours des prochains mois par le gouvernement du Québec.